

Fabriquer des produits Cosmétiques

(formation continue)



Objectifs :

- ⇒ Connaître les principes actifs des constituants des cosmétiques artisanaux.
- ⇒ Réaliser des formulations simples en respectant les règles d'hygiène et la législation en vigueur.
- ⇒ Connaître la réglementation des produits cosmétiques.



Contenu :

- ◇ Quels éléments peut-on extraire ? - Qu'est-ce qu'une extraction ? - Les différents types d'extraction.
- ◇ Les ingrédients des produits cosmétiques - Les différents types de mélanges.
- ◇ Le Cadre réglementaire - Déclarer son activité - Constituer un dossier d'information produit - Les bonnes pratiques de fabrication.
- ◇ Travaux pratiques : Fabrication de baumes, émulsions & gels.

Public :

- ◇ Tout public.
- ◇ Pas de prérequis.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

Ces journées peuvent-être complétées par la formation « S'initier à la fabrication de savons » (Demi-journée réglementation commune).

Taux de satisfaction : 97%

Durée & Lieu

17H30 soit 2,5 jours - CFPCA de Saint-Flour et atelier cosmétique de l'établissement

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques - Travaux pratiques en groupe et individuels
- Partage d'expérience.

Modalités d'évaluation

Evaluation tout au long de la formation par questionnement et observation durant les travaux pratiques et évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage. Attestation de fin de formation.

Coût et conditions de prise en charge :

Pour 2,5 jours soit 17,5 Heures:

- 22€/Heure, pour un financement personnel (frais de matières premières compris).
- 36€/Heure, pour un financement VIVEA + reste à charge 2€/Heure de frais de matières premières.
- 38€/Heure, pour un financement CPF.

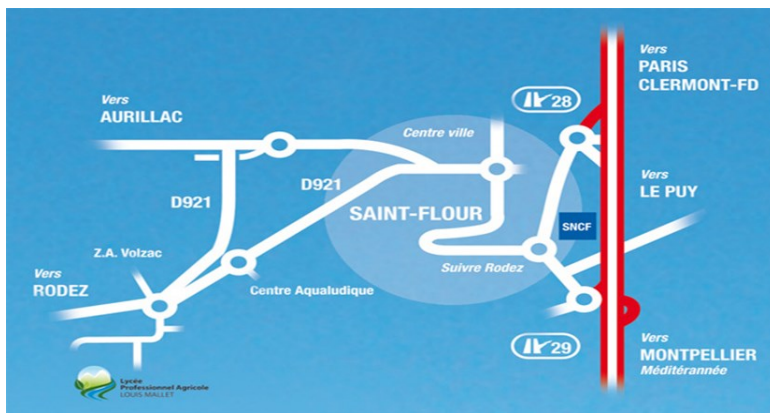
◇ Inscription : compléter et renvoyer le formulaire d'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Informations pratiques :

- ◇ Horaires de formation : 9h00/12h30 — 13h30/17h00.
- ◇ Restauration possible sur le site pendant les périodes scolaires (Prix du repas : 5.30€) ou dans des espaces dédiés.
- ◇ Transport : gare SNCF de Saint-Flour, navette de bus urbains entre la gare et l'établissement.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (PMR), aménagement d'épreuve et plans d'accompagnement personnalisés possibles.



Contact :

Secrétariat : 8H00/12H00 — 13H00/17H30

cfppa.st-flour@educagri.fr - Tél: 04 71 60 35 62



7 Route des Hautes Terres - Volzac
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.35.62 -
E-mail : cfppa.st-flour@educagri.fr

Mise à jour
21.07.2025